

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture  
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Adhésion auprès du Conseil International des Musées de France : modalités techniques et financières n°1.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le rapport n° 93 de la Commission permanente du 14 décembre 2018 a approuvé l'adhésion du Département au Conseil International des Musées de France (ICOM) au titre de 2019 ainsi que le versement d'un montant de 681 € pour le Museon Arlaten qui est membre institutionnel.

Le Conseil d'administration de l'ICOM réuni en septembre 2018 a annoncé une augmentation de ses cotisations portant celle du Museon à 740 € (catégorie Actif IV).

Afin de répondre à cette augmentation une revalorisation de la dépense à hauteur de 59 € est donc nécessaire.

Telles sont les raisons qui incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL